

PREPARATION A L'AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX (AIPR) *Niveau Opérateur*



OBJECTIF : Identifier les risques lors des interventions à proximité des réseaux et mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement.

PUBLIC VISE : Conducteurs/suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité des réseaux et travailleurs devant assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux.

PREREQUIS : Maîtrise de la langue française.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- Articles 20 et 21 de l'arrêté du 15 février 2012.
- Articles R554-1 et suivants du code de l'environnement.
- Articles L4121-4, L4141-1 et 2 et R4141-13 et 14 du code du travail.

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- 7 heures (1 jour) pour un groupe de 10 personnes.
- Les évaluations ne nécessitent pas de temps additionnel : la somme des compétences acquises en évaluations formatives permet au formateur de rendre un avis sur l'atteinte des objectifs par les participants.

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES :

- Rôles, missions et responsabilités de son niveau.
- Principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques des énergies.
- Moyens de protection collective et de protection individuelle.
- Environnement, marquage-piquetages, signes avertisseurs et indicateurs, lecture de terrain, moyens de repérage.
- Situations potentiellement dangereuses ou inattendues et alerte des responsables.
- Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée pour ne pas endommager les réseaux.
- Recommandations applicables en cas d'incident ou d'accident.
- Identification des réseaux selon les plans et selon le marquage-piquetage.
- Analyse des risques.
- Matériels en lien avec les réseaux.

SANCTION DE L'ACTION ET VALIDATION DES COMPETENCES : A l'issue des évaluations, le formateur rend un avis écrit sur les compétences acquises ou les axes d'amélioration des apprenants à la suite d'un QCM en ligne encadré par l'Etat.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de compétences afin de compléter son passeport formation.

PERIODICITE : A renouveler tous les 5 ans.

CODES FORMATION :

- **Formacode** : 22070 – Canalisation réseau extérieur.
- **NSF** : 231 – Mines et carrières, génie civil, topographie.



ANALYSE DES BESOINS : Le programme de cette formation est standard, et non personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires. Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation déclaré à la DRIEETS, disposant d'un numéro de déclaration d'activité, d'un service clients, d'un service qualité et titulaire d'un certificat qualité QUALIOP1 délivré par le bureau VERITAS et exigé réglementairement.

Les formateurs sont spécialisés en prévention des risques professionnels et disposent à ce titre de tous les prérequis, qualités et savoir-faire nécessaires à la prestation. Ils disposent, pour la partie théorique, d'un kit de formation projeté (diaporama, vidéos explicatives...) et de l'équipement informatique utile.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable),
- Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux,
- Une salle comprenant des postes informatiques reliés à un réseau internet extérieur en nombre suffisant pour permettre le passage du QCM en ligne.

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est impératif de prévenir le centre de formation afin qu'une solution alternative soit étudiée (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant d'une plateforme technique).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS : Des évaluations sont réalisées tout au long de l'action par le formateur (imposées, elles sont effectuées. Toutefois, les modalités diffèrent selon les groupes et sont laissées à l'appréciation du formateur).

Un QCM en ligne encadré par l'Etat est réalisé par les participants afin de valider les connaissances acquises (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

SECURITE :

- Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.
- En cas de formation en entreprise, les dispositions de sécurité devront être présentées au formateur dès son arrivée afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires.
- Les formateurs ont délégation pour signer les plans de prévention.
- Les participants devront porter les équipements de protection suivants remis par leur employeur :
 - Vêtement haute visibilité,
 - Chaussures ou bottes de sécurité.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'accessibilité est à étudier en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'entreprise, ceux-ci doivent être adaptés à l'accueil des travailleurs de l'établissement. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront répondre aux exigences d'accessibilité (rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les délais de réalisation sont à convenir entre l'entreprise (besoins) et l'organisme de formation (disponibilité des formateurs ou des infrastructures).

Les tarifs donnés à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations proposées font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire établir un devis après analyse du besoin.

QUALITE DE LA PRESTATION : Les dispositions de ce programme sont standardisées. Il est possible d'en modifier le contenu sur demande : dans ce cas, le besoin de formation fera l'objet d'une analyse préalable et d'un programme sur-mesure.

La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.



CONFIDENTIALITE : Les données que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont exploitées et diffusées conformément aux exigences de qualité des organismes de formation, de manière anonyme.

Les informations recueillies au titre des informations propres à la clientèle (noms, coordonnées...) sont sécurisées et non diffusées. Chacun dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux données qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

Référence	FORM_PROG_F1_AIPR OP
Date MAJ	31/01/2023